Note 1

Les raisons conduisant à exclure les chevaux sur certaines voies vertes sont multiples :

•un cheval pèse de 300 kg à une tonne hors attelage et cavalier ou passagers (vs 7 à 25 kg pour un vélo) ;

•la possession d'un cheval nécessite un foncier conséquent et des coûts hors de portée pour la majorité des habitants du territoire (terrains de pâturage, aliments, bâtiments, soins vétérinaires);

•un cheval produit des déjections qui échappent généralement à tout contrôle de son meneur et ne faisant pas bon ménage avec les autres usagers (surtout familles, poussettes, rollers, trottinettes, fauteuils roulants, etc.) ; la circulation des cavaliers devrait être conditionnée à l'emport obligatoire de systèmes de récupération des déjections, de type sacs à crottins.

•le potentiel de développement du vélo (et de la marche à pied) pour les trajets quotidiens est bien connu et chiffré, à l'inverse de celui du cheval qui n'a actuellement plus qu'un usage de loisirs (même si l'on peut se féliciter de quelques beaux retours du cheval de trait pour des usages agricoles ou pour de travaux de voirie, de fauchage, ou de ramassage d'ordures, …).

.Si un développement de la traction animale peut être souhaité, c'est sur le réseau routier secondaire qu'elle trouvera sa place.